

CONVOCAATION

Assemblée Générale de l'AMPRA

Assemblée Extraordinaire de l'AMPRA

05 décembre 2017, Hôtel Mercure Chartron Bordeaux

IMPERATIF 19:30 : buffet / soirée scientifique / Assemblées et votes / dessert, verveine, tisane, les gouttes et au lit

SOIREE SCIENTIFIQUE

La réinsertion professionnelle

:: COMETE : le projet Equipe mobile de territoire - Samuel Libgot et Rémi Klotz.

:: Reprise professionnelle après amputation - Olivier Covindin, interne médecine du travail

:: Réforme de la Médecine du Travail, à travers des exemples - Dr Florence Fernet - Médecin inspecteur régional du travail - Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

:: Présentation de l'AJMER, Associations des Jeunes en Médecine Physique et Réadaptation - Margaux Pouyfaucou

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE - ORDRE DU JOUR

Révision des statuts de l'association avec la Nouvelle Aquitaine

ASSEMBLEE GENERALE - ORDRE DU JOUR

Rapport moral du Président

Rapport d'activités scientifiques du Vice-Président

Rapport financier du Trésorier

Rapport d'activité du Webmaster

Vote sur le montant de la cotisation pour 2018

Election du nouveau CA : présentation des candidats, vote

Remise du Prix AMPRA

L'inscription à l'AG est à faire en ligne en cliquant **ICI**
et suivez bien les instructions en rouge sur le formulaire

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2017 peuvent participer gratuitement à l'AG et aux votes.

Vous pourrez régler votre cotisation 2017 et 2018 sur place

Si vous ne savez plus si vous êtes à jour, cliquez ICI

Pour les non-membres désireux d'assister au programme scientifique : 30 € payable sur place par chèque mais l'inscription en ligne à la soirée est tout de même nécessaire

VENEZ NOMBREUX !!!!!!!

APPEL A CANDIDATURE :

Lors de cette même AG, il y aura des votes avec renouvellement du CA et du bureau.

Si vous souhaitez faire partie de cette nouvelle équipe, avec toutes les joies que cela comporte, envoyez-moi un mail de candidature (jean-paul.monedi@wanadoo.fr)

Vous pouvez aussi vous déclarer sur place.

Et si vous ne pouvez pas venir à cette Assemblée :

PROCURATION

